COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, à la mairie, sur convocation adressée à tous ses membres le 22 février 2023, par M. BACH Matthieu, Maire en exercice.

Etaient présents **:**

M. BACH Matthieu

M.DOMPMARTIN Damien

Mme GUÉRINEL MURIEL

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre

M. MARMOUX Frédéric

Mme LONATI Chantal

M. BRODIN Antoine

Excusés : M. AUVRÉ Marcel, M. LAMOUILLE Charles, Mme DUMONT-DAYOT Emilie

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 30-01-2022
- RIFSEEP
- Questions diverses

M. BRODIN Antoine est nommé secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour : Ouverture de poste pour un agent d'entretien, en remplacement de Monsieur Baffert qui part à la retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'ouverture de ce poste.

Compte-rendu du conseil du 30 janvier 2023

Il faut ajouter le commentaire de M. KOUTCHOUK sur la loi sur le bruit concernant la conclusion :
Après en avoir discuté, le conseil municipal donne un avis favorable à ces 2 demandes sous réserve que le bruit occasionné par les machines se fasse durant les heures habituelles de travail, sous réserve que la législation sur le bruit soit respectée.

Arrivée de Mme DUMONT-DAYOT Emilie à 20h42

Moyennant ce commentaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RIFSEEP

Arrivée de M. LMOUILLE Charles à 20h55

Le Maire présente les principes du RIFSEEP. Facultatif, mais mis en place par une majorité de collectivités, il remplace toutes les primes actuelles et vient s'ajouter au traitement indiciaire de base de la fonction publique.
La mise en place de ce régime indemnitaire permet aux agents d'être rémunérés à hauteur de ce qui se fait dans les communes équivalentes. À poste équivalents, il permet également de pouvoir ajuster les salaires bruts librement. En moyenne, les agents ont été augmentés de 20% à la suite de la mise en place de ce régime.
L'assemblée demande que ce régime soit accompagné d'objectifs mesurables à atteindre pour les agents. De plus, il est question de demander aux agents de suivre des formations régulières pour se maintenir au niveau de leur cadre d'emploi.

M. BRODIN Antoine demande s'il faut délibérer à nouveau si on veut ajuster les montants. La réponse est oui, et la délibération devra faire l'objet d'un accord du CST du centre de gestion 74, comme la présente délibération.

Question de M. KOUTCHOUK Jean-Pierre : comment est-ce comptabilisé pour la retraite ? Cela dépend de la caisse de retraite, mais environ 20% est de la prime est décompté pour la cotisation.

La délibération complète est en annexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suivi des affaires suivi des dossiers

- Au sujet des amendes de police, il est proposé d'ajouter
  → un panneau « chèvre » comme prévu pour signaler la chèvrerie
  → Des piquets réfléchissants dans les virages pour que les voitures ne roulent pas trop sur le bas-côté et ne l'abiment.

- M. KOUTCHOUK Jean-Pierre se charger de contacter le SYANE pour le diagnostic DPE du presbytère.
- La région octroi à la commune une subvention de 150000€ pour la construction d'un bâtiment multi-usage, notamment pour le périscolaire.
- Concernant l'OAP2 M. KOUHOUK Demande de confirmer que l'objet est bien de supprimer l'OAP2 pour le mentionner dans la délibération d'arrêté de révision.
  L'assemblée confirme.

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h55